L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS
DIMANCHE, 31 DECEMBRE 1893.

PETITES ANNONCES

MES remerciements à Madame A. C., pour son aimable souvenir, avec prière de se faire connaître. A. H. 30 déc—2f

LES personnes voulant se défaire de meubles artiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1f

PERDU, au Théâtre de l'Opéra, rue Bourbon, à la matinée du 30 décembre, une lorgnette d'opéra. La personne qui l'aura trouvée et la rapportera à M. Alfred LeBlanc, 195 rue Gravier, sera récompensée libéralement. 31 déc—3f

DEMANDES D'EMPLOI.

FRANÇAIS, 32 ans, bonne éducation, ayant subi des revers, sollicite emploi ou travail quelconque. S'adresser par lettres à Eugène B., Bureau du journal. 31déc—7f

DEMANDES.

MME GODIN-M. demande des ouvrières 44 Bourbon. 31 déc—1f

ON demande—Une bonne gardienne. S'adresser 55 rue N. Remparts. 31déc—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Junius Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,331—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Sallie E. Johnson, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
31 déc—31, janv. 4 9

Succession de George H. Prochaska.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,138—Division B—Attendu que Mary Regina Prochaska a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George H. Prochaska décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
29déc—29—janv 1 9

Succession de James Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 41,146—Division C.—Attendu que Mary M. Nash a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Nash, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
29 déc—29 janv 1 7

Succession d'Elizabeth Hey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No39,309—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Herman F. Klumpp, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
22déc—22 26 31

Succession de J. D. Byrne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39 511—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Catherine Byrne, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
22 déc—22 26 31

Succession de John B. McGinty.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 38,652—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Elizabeth McGinty, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
22 déc—22 26 31

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 41,137—Division E—John Henry vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de biens du pétitionnaire John Henry, soit et est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Geo. H. Braughn Esq., notaire public, en son bureau, No 26 Commercial Place, en cette ville, le MERCREDI, 17ème jour de janvier 1894 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1893.
Signé: GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
28 déc—3f au 17 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans,—No 41,066—Ordre—J. G. Proudame vs ses Créanciers—Que la cession des biens faite par J. G. Proudame, au bénéfice de ses créanciers, soit et par le présent acceptée par la Cour et qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, commençant le 26 janvier 1894, à 11 heures A. M. dans le but d'élire un syndic, de déterminer de la façon dont l'actif rendu sera disposé, et voter pour ou contre la décharge de l'insolvable, et que Henry Heidenhain, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de l'insolvable, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la Cour toutes procédures contre la personne ainsi que les biens du plaignant soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1893.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
CHAS. FLOTTE, Député-Greffier.
20 déc—3f au 26 jan

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 41,009, Division A.—E. Lange vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire E. Lange soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant O. Morel, Esq., notaire, à son bureau, No 9 rue Carondelet, en cette ville, JEUDI, 28me jour de décembre 1893, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1893.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
déc—3f au 28 déc

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

JANVIER 1894.

A l'avenir la présente publication n'aura lieu que le DIMANCHE.

Liste de publication.

Anqueuille, Auguste	Mme J Hiegel
Antoine, Alexandre	Humbert, Nicolas
Bratel, Barthélemy	Péré, Pierre
Betbeder, J	Médan, M
Bordages, Bertranot	Pignard, Mme Ve, née Adèle Benoit
Cohen, Mathilde	Soulés, F
Camel Jean Marie	Sylvestre, Joseph
Charcot, Emile	Tarac, Jules
Fashan, H	
Gougey, Auguste	

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
Le Consul de France,
Signé: G. B. D'ANGLADE.

JOURNAUX FRANCAIS

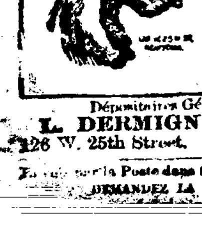

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppléments, France Mode, Mode Nationale, P. Echo d. Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal Amusant, Jnal des Voyages, Monde Comique, P. Jnal p. rire, Scien. Ilrée, etc.
Dépositaires Généraux:
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK
En vente par la Poste dans toute l'Amérique
DEMANDEZ LA LISTE!

CHARTE
—DE LA—
Compagnie d'Assurances des Marchands
(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique [illegible] pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY; son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company", dûment remis et retournés à cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender son gré les dits règlements; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet, sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires qui ne sont pas directeurs. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalable rendu publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoqués dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital; et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakespeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.
(Original signé):
H. C. BOUCHER et autres
JAS. GUYOL.
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio
Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893.
(Signé) GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus, maintenant enregistrés dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.
{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public
18 janv

Scientific American Agency for

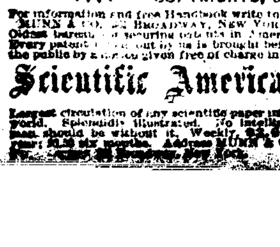

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., Publishers, 361 Broadway, New York.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

Arrivée.	Départ.
LOUISVILLE AND NASHVILLE	
No 3 Fast Ex..7:35 am	No 6 Fast Mail..7:45am
No 7 Coast Acc.9:05am	No 4 Fast Ex..11:00 am
No 1 Lim. Ex. 5.00pm	No 8 Coast Acc.3 45 pm
No 5 F't Mail.10:25pm	No 2 Lim. Ex..7:50 pm
ILLINOIS CENTRAL.	
No 25, Local Mail and Express..9:30pm	No 26, Local Mail and Express..7:00am
No 3, New Orleans Limited.......7:35pm	No 4, Chicago Limited.......11:30am
No 1, Fast Mail.8:30am	No 2, Fast Mail 6.00pm
YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.	
No 1, Memphis and Kansas City Fast Train......8:45am	No 2, Memphis and Kansas City Fast Train......5:00pm
No 3, Vicksburg Express........6 15 pm	Vicksburg Express.........8:10am
Baton Rouge accommodation.......10:00am	Baton Rouge accommodation.........3:40pm
QUEEN AND CRESCENT ROUTE.	
No 1 Fast Line.1:00pm	No 2 Limited...5 00pm
No 3 Limited.10:30pm	No 4 Fast Line. 8:00am
TEXAS AND PACIFIC.	
No 54, Cal. Ex.7:00pm	No 53, Cal. Ex..8:15am
No 52, Hot Springs & St-Louis Ex..8:50am	No 51, Hot Springs & St-Louis Ex...8:20pm
Local.........10:05am	Local.........3:50pm
SOUTHERN PACIFIC COMPANY.	
San Antonio....7:05pm	California Ex...9:10am
California Ex. 10:55am	San Antonio....5:20pm
EAST LOUISIANA RAIL ROAD.	
Dimanche.	
No 9.......6:35 pm	No 10.........8:00 am
Tous les jours, le dimanche excepté.	
No 7.......8:55 am	No 8.........3 50 pm
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.	
Pte-la-Hache....9:00 am	Pte-la-Hache..7:00am
" 4:15pm	" 5:00pm
Shell Beach....2:40pm	Shel Beach...10:00am
Dimanche.	
Pte la-Hache...9:40 am	Pte-la-Hache & Shell Beach..7:15am
Shell Beach.....9:40 am	Pte-la-Hache & Shell Beach..4:40pm
Shell Beach & Pte la-Hache. 7:00pm	Shell Beach.....5:00 am
NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.	
Tous les jours.	
Alger......10:00 am	Alger.......4:30 pm
Tous les jours excepté le dimanche	
Alger.......6:05 pm	Alger.......8:00 am
Dimanche seulement.	
Alger.......6:40 pm	Alger.......8:00 am

NOUVELLES MARITIMES.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville; et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (*Time-Ball*) réglé par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

W. S. HUGHES,
Lieut. de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

Nous appelons l'attention des capitaines de navires partant de la Nouvelle-Orléans sur les renseignements suivants qui peuvent leur être très utiles. Nous les donnons, pour être plus précis, dans le texte anglais:

SUCCURSALE DU BUREAU HYDROGRAPHIQUE DES ETATS-UNIS.

Routes Between New York and Pentland Firth, or "North About" Scotland.

By request the Office publishes the most desirable routes between New York and Europe, "North about" Scotland.

The steamer routes as laid down conform to the adopted transatlantic steamer route to the points of divergence of these routes and the sailing routes are the most desirable meteorological routes.

From July 15th to January 14th.

1. Steamer route East: Follow the adopted transatlantic steamer route to lat. 46° 30' N., lon. 45° W., thence the Great Circle to lat. 58° 40' N., lon. 14° W.; thence the rhumb.

2. Steamer route West: Take the rhumb course to lat. 59° N., lon. 14° W.; thence the Great Circle to lat. 46° N., lon. 49° W.; and thence follow the adopted transatlantic steamer route to New York.

From January 15th to July 14th.

3. Steamer route East: Follow the adopted transatlantic steamer route to lat. 41° 40' N., lon. 49° W.; thence the Great Circle to lat. 58° 40' N., lon. 14° W; and thence the rhumb.

4. Steamer route West: Take rhumb course to lat. 59° N., lon. 14° W; thence the Great Circle to lat. 42° 70' N., lon. 49° W.; and thence the adopted transatlantic steamer route to New York.

Sailing route for Winter Months.

5. Sailing route East: Follow rhumb from New York to lat. 40° N. and lon. 70° W.; thence to lat. 41° 40' N. and lon. 49° W.; thence to lat. 45° N., lon. 40° W.; thence the Great Circle to lat. 58° 40' N., lon. 14° W.; and thence by rhumb "North about."

6. Sailing route West: Steer for point in lat. 60° N. and lon 5° W.; thence to lat. 62° N. and lon. 30° W.; thence to lat. 60° N. and lon. 35° W.; thence to lat. 50° N and lon. 47° 20' W.; thence to lat. 47° 30' N. and lon. 50° 10' W.; thence to lat. 46° 30' N. and lon. 52° 50' W.; thence to lat. 44° 50' N. and lon. 61° W.; thence to lat. 40° 30' N. and lon 70° W.

Forecast for December.—Frequent storm areas moving from the east coast of the United States toward or to the northward of the British Isles. These areas are followed by strong W'y and NW'ly gales that are felt as far south as Bermuda and the Azores. In the central part of the ocean between latitude 25° N. and latitude 40° N., occasional gales. Some fog on northern part of Grand Banks. Occasional northers in the Gulf of Mexico.

Dangerous Obstructions to Navigation Along the Coast.

Note.—This list is compiled from all available data, and is corrected up to the hour of going to press. Reports as to the continued existence or removal of any of these obstructions are specially requested from masters passing in their vicinity.

27—Nauset Light, Mass., N. 3/4 W; Chatham Lights, W. by S. 3/4 S.; Sunken wreck, one mast showing. Oct. 6.
28—Nauset Light, S SW., 1 1/2 miles: Sunken wreck, one spar standing and others attached by rigging. Oct. 11.
29—About 5 miles West of Sow and Pigs Lightship: Spar, 3 feet out at low water. Nov. 3.
32—Winter Quarter Shoal Lightship, Md., W. by N., about 15 miles: A spar, in 17 fathoms. Oct 10.
103—Cape Hatteras Light, SW. 1/4 S., 12 to 15 miles: Sunken schooner with three mastheads above water. Nov. 6.
111—Cape Hatteras Light, NE., 12 miles: Sunken schooner in 11 fathoms, with three topmasts showing. Nov. 22.
30—Frying Pan Shoals Lightship, N. C., N NE., 17 miles: Sunken wreck in 17 fathoms; one mast 14 feet out of water. Oct. 22.
31—Frying Pan Schoals Lightship, NE. by E., 35 miles: Upright spar in 14 fathoms, 20 feet out of water; probably attached to a wreck. Oct. 1.
100—Frying Pan Shoals Lighship, West about 18 miles: Sunken schooner with three masts showing; and 27 miles SW. by W. from it lies another sunken schooner with two masts showing Nov. 13.
112—Frying Pan Shoals Lightship, NE. 1/2 N., 15 miles: Upright spar, apparently attached to a wreck. Nov. 23.
104—Frying Pan Shoals. Lightship, N. E., 40 miles: Sunken wreck in 25 fathoms. Novby.
106—Lat. 33° 0', lon. 78° 34': Upright mast in 18 fathoms, 8 feet out of water. Nov. 19.

BULLETIN MARITIME.

SAMEDI, 30 DECEMBRE 1893.

EXPEDIES EN DOUANE.

Steamship ang Governor, Lockhart, Liverpool
Steamship ang Yedmandale, Webber, Rouen, via Newport News.
Steamship am El Sol, Mason, New-York.
Steamship ang Mariposa, Cave, Liverpool.
Steamship alle Valesia, Kuhlwein, Hambourg via Norfolk Va.
Steamship ang Barden Tower, Broadfot, Dunkerque via Newport News.
Steamship (esp) Alicia, Aldamiz, Liverpool.
Steamship ang Nicaraguan, Winder, Liverpool.
Steamship ang Brakefield, Ferguson, Havre.

ARRIVÉS.

Steamship norv Tyr, Rasmussen, Bocas del Toro
Steamship am Hudson, Kemble, New York.
Steamship ang Memphis, Pollexen, Penarth.

BATEAUX A VAPEUR.

Lafourche, Charlet, Donaldsonville.
G W Sentell, Blanchard, Donaldsonville.

EXPORTATIONS.

HAVRE—par steamship Brockfield—8160 balles coton
ROUEN, VIA NEWPORT NEWS—par steamship Yedmandale—15,584 boisseaux maïs en grenier 40,000 boisseaux blé en grenier 5100 sacs à grain
DUNKERQUE—par steamship Barden Tower—2415 balles coton 2000 barils huile graine coton 6720 sacs farine graine coton 8078 sacs tourteaux 8002 50,100 boisseaux blé en grenier

Arrivages de produits.

DONALDSONVILLE—par steamer Lafourche—1271 barils sucre 364 barils mélasse 99 boucauts sucre
DONALDSONVILLE—par steamer G W Sentell—324 barils sucre 460 barils mélasse 19 boucauts sucre 100 sacs riz brut

Reçu par les chemins de fer:

NEW ORLEANS AND SOUTHERN RR. 187 barils sucre 25 sacs riz brut
N. O. FORT JACKSON & GRAND ISLE—Fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—217 balles coton
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR. Fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD & YAZOO & MISSISSIPPI VALLEY RR—2868 balles coton
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—4250 balles coton
SOUTHERN PACIFIC COMPANY—1130 balles coton

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship El Monte, Parker.........parti 26 déc
Goelette Scotia, Benson............partie 19 déc
Steamship Hudson, Kemble...........parti 23 déc
Steamship El Mar, Grant............parti 28 déc

LIVERPOOL
Navire Lizzie Burrill, Rice.........parti 4 nov
Steamship Louisianian, Wallace......parti 16 nov
Steamship Wm Cliff, Fost............parti 29 nov
Steamship Professor, Buddle.........parti 30 nov
Steamship Pallas, James.............parti 10 déc
Steamship Cuban, Coward.............parti 8 déc
Steamship West Indian, Howell.......parti 9 déc
Steamship Merrimac, Bennett.........parti 16 déc
Steamship Mayfield, Vivian..........parti 16 déc
Steamship Assaye, Carruthers........parti [illegible] déc
Steamship Engineer, Wood............parti 23 déc
Steamship Barbadian, Highton........parti 29 déc
[illegible]........parti 14 déc

MARSEILLE.
Navire Nuovo Eleonora Madre, Quarto.........parti 2 nov
Barque Istro, Breglich.........partie 11 oct
Brick San Pietro, Giadano.......parti 20 oct

LIVOURNE.
Barque Mattia, Capiella.........partie 29 sept

PENARTH.
Steamship Memphis, Pollexen.......parti 8 déc

CARDIFF.
Steamship Vortigen, ——...........parti 11 déc

SANTOS
Barque Immacolati, Calabrese.......partie 11 oct
Barque Graciosa, ——.............partie 9 nov

EXMOUTH, ANG.
Barque Francisco R., Calitano......partie 14 nov

RIO DE JANEIRO.
Barque Maria, Vizen..............partie 28 oct
Steamship Chaucer, ——.............parti 16 déc

BARRY.
Steamship Thyra, ——..............parti 15 déc

SHIELDS, ANG.
Steamship Ohio, Atkinson..........parti 3 déc
Steamship Arroyo, ——..............parti 6 déc
Steamship Fremona, Tatt...........parti 7 déc
Steamship Toledo, ——..............parti 14 déc
Steamship Monarch, Dobson.........parti 21 déc
Steamship Lorch Tay, ——...........parti 23 déc

HAMBOURG.
Steamship Slavonia, Schmidt.......parti 4 déc

PHILADELPHIE.
Barque Edith L Allen, Garrath.....exp. 16 déc

LAS PALMAS.
Steamship Europa, Agnew...........parti 9 déc
Steamship Camrose, Seward.........parti 15 déc

PALERME.
Steamship Laurestina, Gavin.......parti 10 déc

SWANSEA.
Steamship Cuban, Howell...........parti 12 déc

DARTSMOUTH.
Steamship Drummond, Mundle........parti 18 déc

TRIESTE.
Steamship Elsie, Creedon..........parti 18 déc

ST-MICHEL.
Steamship Cedar Branch, ——........parti 30 déc

LONDRES.
Steamship Skerryvore, ——..........parti 20 déc

HAVRE.
Steamship Red Sea, Bustin.........parti 24 déc

HULL, ANG.
Steamship Kentingen, ——...........parti 23 déc

MATANZAS.
Barque Ceylon, Lauro..............partie 22 déc

ROTTERDAM.
Steamship Maria, ——...............parti 23 déc

CARDENAS.
Steamship Pio IX, Llorca..........parti 27 déc

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Nom.	Destination	Mouillage
STEAMERS.		
Alicia	Liverpool	3e dist. 26
Aransas	Havane	Alger
Avala	Havre	Southport
Barden Tower	Dunkerque	rue 5e
Bonnington	Rotterdam	Gretna
Brookfield	Havre	4e dist. 47
Darien	Liverpool	1er dist. 37
El Sol	New York	Alger
Gussie	Bluefields	Alger
Goldworthy	En réparation	3e dist. 35
Governor	Liverpool	Westwego
Havre	Havre	4e dist. 41
Jos. Oteri, Jr	Honduras	1er dist. 13
Loango	Brême	4e dist. 48
Mariposa	Liverpool	4e dist. 48
Morgan City	New York	Alger
Nicaraguan	Liverpool	1er dist. 37
Palentino	Liverpool	Westwego
Professor Morse	Honduras	1er dist. 15
Rover	Ceiba	1er dist. 14
Royal Prince	Barcelone	rue 1re
S Pizzati	Ceiba	1er dist. 14
Traveler	Liverpool	Westwego
Yedmandale	U K or Continent	Elevator
Valesia	Hambourg	Gretna
Wanderer	Puerto Cortes	3e dist. 30
Wm G. Hewes	Havane	Alger
Whitney	Havane	Alger
BARQUES.		
Anita Berwind	....	1er dist. 27
Chas F Ward	....	1er dist. 13
Fratelli Laurin	Oporto	rue 7e
Jeanne D'Arc	Havre	1er dist. 20
BRICKS.		
Soberano III	Barcelone	rue 7e
GOELETTES.		
Santo Oteri	....	1er dist. 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur dans le Quatrième District.

Les Deux Elégantes et Belles Résidences à Deux Etages,

Nos 136, 138, 140 et 142 rue Huitième.

Charmant voisinage, près des Eglises, Ecoles, Marchés et Chars. A long crédit et à conditions faciles.

Succession de Mme Ann McNamara.

No 40,076—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau No 148 rue Gravier—MERCREDI 24 janvier 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, 72 et 74, sera vendue à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 14 octobre 1893 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété décrite ci-dessous, à savoir—

1° L'élégante résidence à deux corps de logis à deux étages Nos 136 et 138 rue Huitième, contenant de chaque côté, salon, salle à manger, cuisine et trois grandes chambres à coucher, grands terrains sur la façade pour jardin, écurie, etc. etc. Ledit terrain est désigné par la lettre C sur un croquis de D. M. Brosman, Esq., député voyer, daté le 20 septembre 1863, et connue lot No trois d'après un plan de H. Moelhausen, voyer, daté le 4 mai 1844 déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire, et mesure trente-un pieds six pouces de face à la rue Huitième sur cent vingt six pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° La jolie résidence double à deux étages Nos 140 et 142 rue Huitième, contenant salon, salle à manger, trois chambres à coucher, cuisine, jardin devant, grande cour et dépendances, et gaz. Le lot est désigné par la lettre B sur un croquis de D. M. Brosnan, Esq., député voyer, daté le 20 septembre 1863 et d'après un plan de H. Moelhausen, déposés comme ci-dessus, et mesure trente deux pieds 5 pouces de face à la rue Huitième sur une profondeur de cent vingt-six pieds entre lignes parallèles, toute mesure américaine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final; assurances, honoraires d'avocats et toutes les autres clauses usuelles de garantie—10 pour cent de dépôt sera requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant John R. Legier, Esq., notaire aux frais des acquéreurs.
20 déc—20 24 31—janv 7 14 21 24

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Action du New Louisiana Jockey Club.

Succession de Wm J. Castell.

No 15 964—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 10 janvier 1894, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 15 octobre 1893, dans la succession de Wm J. Castell, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Une action du fonds capital du New Louisiana Jockey Club, certificat No 111.
Conditions—Comptant.
24 déc—24—janv 3 7 10

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et [illegible] de pianos une spécialité.

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited,
"GROCERS" EN GROS,
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS.

Succession de John Nandon et femme.

No 40 733—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

LES MEUBLES DE MAISON inventoriés dans cette succession seront vendus, pour du comptant, à l'enchère publique, le 6ème jour de janvier, 1894, à 11 heures A.M., au coin des rues Villeré et Seguin, Alger, Cinquième District de cette ville, par ordre de la Cour, JOHN LARRIEUX Exécuteur Testamentaire.
27 déc—3f au 6 jan

Café-Restaurant de l'Opéra,
Coin Bourbon et Toulouse, en face de l'Opéra Français.
Liqueurs de premier choix—Déjeuners et dîners à 25 et 50 cents.
Tous les dimanches, Bouillabaisse; les mercredis Tripes à la Mode de Caen; les vendredis, Ayoli.
14 oct—3m

PAR'OIDIUM
(Pas poison!)
Merveilleux remède pour toutes maladies de la vigne et des arbres fruitiers.
Puissant destructeur des poux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.
Le *Par'oidium Extract*, est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les coquerelles et leurs œufs, les fourmis, etc., etc.
Une boîte d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à M. F. C. Boucher, Saint Paul, Minnesota.
Agents demandés partout.
11avril—3m

C E. KELLS & M. VIET
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal
Opérations de toute genre [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur dans le Cinquième District.

Firemen's Building Association vs Eureka Hall Association

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,769.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 31 janvier 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain ou portion de terrain dans le Cinquième District de cette ville dans le carré borné par les rues Vallette, Peter, Chestnut et Alix; le dit terrain ou portion de terrain formant le coin des rues Chestnut et Peter, dans le dit carré, et mesurant soixante pieds six pouces de façade rue Chestnut, sur cent trente huit pieds six pouces et sept lignes de profondeur et de façade rue Peter, entre lignes parallèles, étant une portion du terrain No 1 et la portion adjacente au terrain No 2 du carré No 3 sur le plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 18 septembre 1846.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 déc—29—jan 5 12 19 26 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Deuxième District.

Louisiana Homestead Association vs Veuve J. J. Azemard et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 38,569.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 24 janvier 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits qui y appartiennent, situés dans la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Johnson, Ursulines et Prieur, désigné par le No 3, sur un plan dressé par E. Surgi, et déposé comme plan No 33, dans le livre de plans No 3 de A. Ducatel, notaire, et mesure, au pied américain, trente pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de cent trente-un pieds deux pouces et 1 ligne, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 déc—23 29—jan 5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée, portant les numéros municipaux 1,325 et 1,327 rue Magazine, entre les rues Soniat et Dufossat.

Félix J. Puig vs. Wm. Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,665—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 24 janvier 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Soniat et Dufossat, dans le dit numéro deux cent quarante, le dit lot de terre est désigné par la lettre "B" d'après un plan dressé par H. W. W. Reynolds, arpenteur civil, en date du 10 juillet 1891, et annexé à un acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, en date du 14 juillet 1891, et mesurant quarante pieds huit pouces et deux lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, la dite propriété est désignée par les numéros municipaux 1325 et 1327 rue Magazine.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 déc—23 29—janv 5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de 250 acres de terre dans la paroisse St-Tammany.

Solomon Kahn vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 34 686—En vertu d'un ordre de vente daté [illegible] décembre 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 10 janvier 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

250 acres de terre situés sur la rivière Bogue Chitto, paroisse St Tammany, [illegible] comprise dans un plus grand morceau de terre connue sous le nom de "Keller Ferry Tract," mesurant primitivement 550 acres, borné au nord par la dite rivière Bogue Chitto, au sud, par les terres de W. F. Pugh [illegible].
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 déc—9 15 22 29—5 10 janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de l'intérêt dans une propriété améliorée de valeur rue Camp, entre Race et Robin, (la rue à l'arrière étant Magazine.)

Connue comme le No 450 rue Camp.

Léon Joubert, vs Veuve T. McConnell et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 37,773—En vertu d'un writ de saisie et vente et d'un jugement rendu le 17 novembre 1893 et signé le 23 novembre 1893 par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 15 janvier 1894, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Les onze douzièmes indivise de la propriété décrite ci-après étant les portions et intérêts de Mme Ann Madden, veuve par le premier mariage de John Ermon, et par second mariage de Terence McConnell—et de ses deux fils, William Michael Mortimer Ermon et Robert Morgan Ermon.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magasins, Race et Robin, désigné par le No 2 sur un plan fait par Hedin, le 25 janvier 1853; déposé en l'étude de T. O. Stark ancien notaire en cette ville, comme plan No 124, lequel lot mesure vingt-huit pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Camp, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et est à une distance de trente cinq pieds de la rue Race.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 déc—12 19 26 - jan 2 8 15

PAR LE CONSTABLE.

Hilaire Labat per Félix J. Lèche, agent, vs. Frank Delandro on De Landro.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans, Lne. No 13,604—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Léon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la maison de cour, No 1016 rue Magasins, dans le Sixième District de cette ville, le SAMEDI, 6 janvier 1894, à 10 h. A M de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
M. F. MICHEL, Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne.
2 déc—26, janv. 1 6.

Assurances et Banques.

Banque Nationale Germania—Nlle-Orléans, 29 déc. 1893.—A une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, un dividende semestriel de CINQ POUR CENT a été déclaré, payable aux actionnaires sur demande.
J. L. BERCIER, Caissier.
30 déc—7f.

New Orleans Co-operative Banking Association.—Conformément à l'Article 7 de la charte l'élection annuelle pour les administrateurs de cette Banque aura lieu à la banque le troisième lundi de janvier 1894, entre les heures 10 A. M. à 2 P. M.
W. P. WALL, Caissier.
23 déc au 15 janv

Banque Nationale de l'Etat de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle Orléans, 16 décembre 1893.—L'élection annuelle pour les directeurs de cette Banque aura lieu au local de la Banque, 123 rue Commune, le troisième mardi, 16me jour de janvier 1894, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
16 déc—au 16 janv

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1893.—AVIS.—L'élection de directeurs de cette banque pour servir pendant l'année prochaine aura lieu à la banque le MARDI, 9 janvier 1894, de midi à 2 heures P. M.
JAS J. TARLETON, Caissier.
12 déc—à date

Banque Nationale Germania.—Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1893. — L'élection annuelle pour Directeurs de cette banque, pour servir pendant l'année prochaine, aura lieu à la banque, le MARDI 9 janvier 1894, de 10 h. A. M. à 2 h. P. M.
J. L. BERCIER, Caissier.
12 déc—

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS TO CINCINNATI
SHORTEST QUICKEST AND BEST WITH THROUGH SLEEPING CARS
11 HOURS TO BIRMINGHAM

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Articles Alimentaires de Fantaisie et de Choix, Vins et Liqueurs.

Installations et Effets Mobiliers.

Succession de Calixte Masquère.

No 40,910 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, 159 rue Commune—MERCREDI, 3 janvier 1894, à 11 heures A. M., au magasin No 308 rue Gravier, coin Howard, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 29 décembre 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Calixte Masquère, il sera vendu à l'encan—

Un assortiment de groceries de choix, installations, etc.
Conditions—Comptant
Local à louer.
30 déc—30 à date.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OFFRES DE CHOIX.
BATISSES
Rapportant de Bons Loyers.
St-André, près Rousseau;
Adèle, près Rousseau;
St-Thomas, près Ste-Marie:
CONFORTABLE RESIDENCE DE FAMILLE,
Avenue Jackson.

Situés dans le Garden District—Contigues au Chemin de Fer Electrique.

Succession de John Nelson, No 33 625, et Mme Wilhemena Tobbe, Veuve John Nelson, No 40,177.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et sous les instructions de toutes Parties intéressées.]

Mercredi, 10 Janvier

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur. Bureau, 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 10 janvier 1894 à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre dans la succession de John Nelson de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 28 novembre 1893 et dans la succession de Mme Wilhemena Tobbe, veuve John Nelson, de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 28 novembre 1893, pour le compte de la susdite succession, à l'encan, il sera vendu:

1° **Trois certains lots de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant, ou qui en dépendent en quelque sorte, situés et étant dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Laurel et Annonciation, les dits lots sont désignés par les Nos 9 et 10 sur un plan dressé par H. Moelhausen, voyer, daté 25 janvier 1844, et déposé au bureau de L. R. Caire, ancien notaire en cette ville, et par la lettre B sur un croquis annexé à un acte de vente de H. T. Vennard à B. Smith, le 28 octobre 1850, passé pardevant L. F. Kenny, ancien notaire dans la paroisse de Jefferson; les dits lots Nos 9 et 10 se touchent et mesurent chacun 31 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 10 forme le coin des rues Jackson et Laurel. Le lot désigné par la lettre B mesure 14 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; la dite portion est contigue au lot No 9 et au lot ci-dessus désigné par le No 8 d'après le dit plan de Moelhausen. Les améliorations comprennent un grand haut cottage élevé No 134 rue Jackson, coin Laurel contenant vestibule traversant le centre, salon, salle à manger, 4 chambres à coucher, chambre à bain, cuisine, chambre pour domestique, écurie, grande cour dans l'arrière. Les personnes désirant inspecter la dite propriété peuvent le faire en s'adressant au bureau des encanteurs.

2° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St André, Fulton, St Thomas et Adèle, et désigné par la lettre A, sur un croquis et arpentage fait par Geo. De Armas, député voyer de la ville, daté le 2 décembre 1893, et mesurant d'après le dit croquis 41 pieds 0 pouce 2 lignes de face à la rue St-André, et la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 62 pieds 7 pouces sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Fulton et 65 pieds de la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Rousseau, et désigné par le No 2 sur un plan de C. A. Hedin, voyer, daté le 18 décembre 1855, et déposé comme plan No 201 au bureau de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages et deux corps de logis Nos 81 et 83 rue Adèle, et contenant, chaque côté, 6 chambres, et devront toujours rapporter un loyer de $12 par mois de chaque côté.

3° **Un certain lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits et avantages y appartenant ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Adèle, St André, Rousseau et St Thomas ou Fulton, désigné par la lettre B, sur un croquis et arpentage fait par Geo. De Armas, député voyer de la ville, daté le 2 décembre 1893, et mesurant d'après le dit croquis, 41 pieds 0 pouce et 2 lignes de face à la rue St-André, et la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 51 pieds 9 pouces sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Rousseau, et 56 pieds 6 pouces sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Fulton, et qui est formé d'une partie du lot désigné par le No 2 sur un plan fait par C. A. Hedin, voyer daté 18 décembre 1855 et déposé comme plan No 201 en l'étude de T. O. Stark ancien notaire en cette ville. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages et deux corps de logis No — rue St André et contient chaque côté, 4 chambres, et devront toujours rapporter un loyer de $10 par mois, de chaque côté.

4° **Un certain lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant, ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Adèle, Josephine, Fulton ou St Thomas et Rousseau et désigné par la lettre A, d'après un croquis et arpentage faits par Geo De Armas, député voyer de la ville, daté le 2 décembre 1893, et mesurant d'après le dit croquis, 30 pieds 7 pouces de face à la rue Adèle, sur une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Rousseau de 63 pieds, de là, sur une ligne en angle droit avec la rue Adèle allant vers la rue Fulton ou St-Thomas de 6 pieds, de là une autre profondeur de 25 pieds et 24 pieds 7 pouces de largeur sur la ligne à l'arrière et 88 pieds sur la ligne de côté vers la rue Fulton ou St Thomas. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, No 70 rue Adèle, contenant de chaque côté, trois chambres et cuisine, et peut toujours rapporter un loyer de $10 par mois pour chaque côté.

5° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies et avantages qui s'y trouvent ou y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Adèle, Josephine, Fulton ou St-Thomas, et Rousseau, et désigné par la lettre B, sur un croquis et arpentage faits par Geo De Armas, député voyer, datés du 2 décembre 1893 et mesurant 29 pieds 5 pouces de face rue Adèle, sur 85 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage double en bois connu comme le No 72 rue Adèle, et contenant, de chaque côté, 3 chambres, cuisine, et devront toujours rapporter un loyer de $10 par mois, de chaque côté.

6° **Deux certains lots de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 68, borné par les rues Fulton ou St Thomas, Chippewa, St-André et Ste-Marie, sur un croquis daté le 29 avril 1871, fait par Wm De Lacy, encanteur, et annexé à un acte de dépôt au bureau de J. F. Coffey, notaire public en cette ville, daté le 10 mai 1871; et les dits lots sont désignés par les Nos 5 et 6 sur le dit croquis et sont attenant l'un à l'autre, et mesurent, chacun, 30 pieds de face à la rue Fulton ou St-Thomas sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 142 pieds et 30 pieds de largeur dans le fond. Les dits lots ont les mêmes numéros et dimensions indiqués dans le croquis et relevé d'arpentage faits par Geo. De Armas, député-arpenteur de la ville, en date du 2 décembre 1893. Les améliorations comprennent un cottage double en bois connu par les Nos 342 et 344 rue St Thomas ou Fulton, contenant, de chaque côté, environ 5 chambres. Le No 342 a un terrain extra sur le côté convenable pour une voiture ou un wagon.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans, avec intérêt à 7 pour cent; lien du vendeur et hypothèque spéciale réservés, avec les clauses usuelles, pour garantir la portion à crédit; 10 pour cent exigés au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant B. Ronen, notaire public.
6déc—6 13 20 27—jan 3 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON PLACEMENT.

DEUXIÈME DISTRICT.

Magasin et Résidence,

Coin Bienville et Franklin.

Succession de Nicholas Litzelmann.

No 40,765.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

MERCREDI, 17 JANVIER.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet, MERCREDI, 17 janvier 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date le 11 décembre 1893, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Bienville, Franklin et Basin, et mesurant en mesure américaine quarante-un (41) pieds sept et demi (7 1/2) pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de soixante trois (63) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes et face à la rue Franklin, formant l'encoignure des rues Bienville et Franklin.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage et attic, ayant magasin et chambre à coucher au rez-de-chaussée, deux chambres à coucher dans l'attic, une bâtisse pour cuisine à deux étages avec cinq chambres, jolie cour avec puits et citerne.

Conditions—Comptant; 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jeff. C. Wenck, notaire public.
13 déc—13 20 27—jan 3 10 17

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de Valeur
A L'ENCAN.

Quatre-vingt seize Actions du fonds-capital du Louisiana Electric Light Company.

Quatre-vingts Actions du fonds-capital de la Metropolitan Bank.

Le tout pleinement payé.

Succession de John Nelson et femme.

Par ordre de la Cour Civile de District.

A l'Encan. Au Comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—Encanteurs — Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, 3 janvier 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de l'Allée Commerciale, avec le consentement des parties intéressées, et en vertu et conformément à deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, un ordre signé par l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, pour le compte de la succession de Mme John Nelson, Dossier No 40,177 et l'autre ordre signé par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D, pour le compte de la succession John Nelson, Dossier No 33,625 tous deux décédés et les deux ordres datés le 28 novembre 1893, et aussi deux ordres supplémentaires des dits Honorables juges dans les mêmes affaires, tous deux datés le 15 décembre 1893, à l'encan il sera vendu—

1° **Quatre-vingt-neuf (89) actions du fonds capital préférées**, de la Louisiana Electric Light and Power Company, de $100 chacune, pleinement payées, avec 6 pour cent d'intérêt par an garanti.

2° **Sept actions (7) du fonds capital préférées**, de la Louisiana Electric Light Company, de $100 chacune, pleinement payées, avec 6 pour cent d'intérêt par an garanti.

3° **Quatre-vingts (80) actions du fonds capital du Metropolitan Loans, Savings and Pledge Bank**, de $100 chacune, pleinement payées.

A être vendues en lots, au gré des acquéreurs. Conditions—Comptant avant livraison.
19 déc—19 24—à date—3 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Jolie Résidence
No 251 rue Huitième,
Entre Prytanée et Colisée.
Avec Terrain d'à peu près 65x127 pieds

Dans le voisinage des belles résidences de MM. Branch K. Miller, Cohen M. Soria, John P. Moore, W. C. C. Claiborne, Baldy, Logan et autres.

Succession de David H. Marks, Décédé.

A des conditions faciles. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI le 17 janvier 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Commerciale Place, Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 15 décembre 1893, Dossier No 39 284, pour le compte de la succession de David H. Marks, décédé, à l'encan il sera vendu—

Un certain lot ou portion de terre, consistant en deux lots, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District municipal de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Huitième, Septième, Prytanée et Coliseum, la dite portion de terre mesure 64 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Huitième, sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces et 2 lignes ou tout plus ou moins et entre lignes parallèles, au pied américain.

Les améliorations consistent d'une jolie et confortable résidence en bois à deux étages, portant le No 251 de la rue Huitième, [illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, portant [illegible] pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente, et renfermant toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de l'année 1893, en outre de son enchère, et fera un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant H. L. Loomis, Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 déc—14 17 24 31—jan 7 14 17

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Améliorée Et Vacante
—DANS LES—
Deuxième et Troisième Districts.

Résidences de Deux Etages.
Sites à Cottages et Propres à y Bâtir.
La Charmante Résidence-Cottage **No 499 rue Columbus.**
Entre les rues Broad et White.
Bâtisse en Briques à Deux Etages **No 242 rue Dauphine,**
Entre les rues St Philippe et Ursulines.
Le Cottage Simple, **No 181 rue Bourbon.**
Entre les rues Dumaine et Ste-Anne.
Le Cottage No 501 rue Colombus
Entre les rues Broad et White.
Six Beaux Terrains convenables pour y bâtir,
Rues Broad et Abadie.

A l'Encan. A Crédit.

Succession de Virginie Borne, veuve d'Albert Caillier.

No 39,967—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

Vente en Partage.

PAR J. H. O'CONNOR & CIE.—Alfred C. Green, encanteur.—Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 17 janvier 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, en date du et signé dans la susdite affaire, le 5 décembre 1893, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir.

1° **Le cottage No 499 rue Colombus**, dans le 3me district de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues Colombus, Laharpe, Broad et White. Le terrain est désigné par la lettre A, et mesure environ 59 pieds 4 pouces de façade rue Colombus, sur 125 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur; le dit terrain se composant de tout le lot No 5 et d'une plus grande partie du lot No 4.

Le cottage est à distance de la rue, a un grillage en fer sur la devanture, corridor, galerie, salon, salle à manger, 3 chambres, cabinet, cuisine, etc. Le terrain est tracé en jardin, avec pavages en Schillinger, plusieurs orangers et arbres fruitiers. Une demeure charmante entourée de tous les agréments.

2° **Le cottage simple No 501 rue Colombus**, dans le troisième district, carré d'îlet borné par les rues Colombus, Laharpe, Broad et White. Le terrain est désigné par la lettre B et mesure environ 30 pieds 8 pouces de façade rue Colombus sur 125 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur. Ledit terrain se compose de tout le lot No 3 et d'une faible partie du lot No 4.

Le cottage est retiré de la rue, a des galeries sur la façade et les côtés, 5 chambres, etc.; il donne un bon loyer.

3° **Le cottage No 181 rue Bourbon**, dans le 2me District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bourbon, Royale, Dumaine et Ste Anne. Le terrain mesure 30 pieds de façade rue Bourbon, sur 95 de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Le cottage a quatre chambres et un cabinet dans le corps du logis, chambre à bain, etc.; une bâtisse à deux étages à l'arrière ayant quatre chambres, bâtisse à bois et à charbon, hydrant, etc.

4° **La maison de résidence en briques à deux étages, No 242 rue Dauphine**, dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rue Dauphine, Bourbon, Ursulines et St Philippe.

Le terrain mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de façade rue Dauphine, sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur, selon un plan attaché à l'acte pardevant A. Doriocourt, notaire de cette ville en date du 25 septembre 1875. La maison a huit chambres, hydrant, citerne, etc., est près d'un marché, d'églises, d'écoles et de tous les agréments.

5° **Six terrains** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Broad, White, Abadie et Aubry. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et mesurent comme suit:

Les terrains 1, 2 et 3 sont contigus les uns aux autres et mesurent, chacun, 37 pieds de façade rue Broad, sur 105 pieds de profondeur. Ils se composent de toute la portion de terre désignée par la lettre G, sur un plan particulier de D. E. Seghers, architecte, en date du 8 octobre 1879, et annexé à l'inventaire de la succession de Charlotte Aline Thézan, épouse de Joseph Chevalier.

Les terrains 4, 5 et 6 sont contigus les uns aux autres, et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Abadie, sur 125 pieds 11 pouces de profondeur; et se composent de tous les terrains désignés par les lettres I, J, K et L sur le susdit plan de D. E. Seghers, architecte, en date du 8 octobre 1879.

Conditions de la Vente.

Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit payable en des billets portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, garantis par hypothèque et lien du vendeur ainsi que privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité, comprenant 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert d'assurances etc. Les acquéreurs feront un dépôt comptant de 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Octave Morel, notaire.
13 déc—13 20 27—janv 3 10 17

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage No 29 rue Miro, et Six Actions du People's Homestead Association.

Succession de Joséphine Fryer.

No 40,585 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & STERN—D. Danziger, encanteur—Bureau, No 59 rue Carondelet—MERCREDI, 3 janvier 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs en vertu d'un ordre rendu par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Civile de District, Division D, dans la susdite affaire, il sera vendu à l'encan—

1° **Un certain terrain**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Miro, Gasquet, Tonti et Palmyre, désigné par le No 25 sur un plan de F. W. Thorne, en date du 24 novembre 1871, déposé en l'étude de Amédée Ducatel, ancien notaire, comme plan No 41 du livre de plans No 7, lequel terrain mesure 27 pieds de façade rue Miro, sur 162 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, ayant 3 chambres, galerie, etc.

2° **Six actions de la People's Homestead Association**, de la série 8, livre No 100 de la valeur au pair de $200, chaque action; lesquelles actions ont droit à un crédit en paiements faits et dividendes déclarés de $343—Ensemble avec tous les droits, avantages et privilèges y attachés ou relatifs à la création des dites actions.

Conditions—Les certificats d'actions payables comptant. Les immeubles, un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le reste à crédit de un et deux ans en billets portant huit pour cent d'intérêt, garantis par hypothèque du vendeur, privilège et toutes les autres clauses de sécurité usuelles, 10 pour cent de dépôt comptant.

L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous notaire, aux frais des acquéreurs.
1er déc—1 6 13 20 27—3 14 jan

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c. et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant.
J. S. LANDRY, Agent général pour le Frêt et les Passagers.
25 oct—sem et dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Vieux Coin Bien Connu
Des rues Louisa et Nord Peters.

Bâtisse en granit, à deux étages, distribuée de façon à convenir pour magasin et résidence.

Le morceau de terre au coin des rues Union et Genius.

Veuve Adélaïde A. Guex et autres
—vs.—
Louis J. D'Aquin, individuellement et comme curateur de John Edgard D'Aquin, interdit, et de Jules J. D'Aquin, tuteur naturel des mineurs John Joseph, Aona, Jules Richard D'Aquin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 36 570.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune.—MERCREDI, 10 janvier 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 13 et 19 juin 1893 et d'un amendement au jugement rendu et signé le 27 novembre 1893, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° **Trois certains terrains**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans ce qui était autrefois le Clouet (aujourd'hui Troisième District de cette ville) bornée par la Voie Publique ou la Levée (maintenant Peters), Clouet, Louisa et Chartres, désignés par les Nos 9, 10, 11 sur un certain plan de Joseph Pilié, voyer de la Deuxième Municipalité, daté le 24 février 1841, et annexé à un acte de vente par ——— à Mme Pierre Blanchard, les dits lots mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Le lot No 9 mesure 28 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue North Peters (anciennement rue de la Levée), 28 pieds 5 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond sur 108 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No 10 mesure 28 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue North Peters (anciennement rue de la Levée) sur 108 pieds 3 pouces et 6 lignes sur le côté qui touche au lot No 11, 109 pieds 2 pouces et 1 ligne sur le côté le divisant du lot No 9 et 28 pieds 5 pouces sur la ligne du fond, où il est borné par le lot No 8; le lot No 11 mesure 28 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue North Peters (anciennement rue de la Levée) 107 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de et courant parallèlement à la rue Louisa, 108 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée du lot No 10 et 28 pieds 5 pouces sur la ligne du fond où il est borné par le lot No 8, le dit lot formant l'encoignure des rues Louisa et Levée actuellement rue North Peters.

Les améliorations comprennent la bâtisse en granit à deux étages avec attic et une grande véranda faisant face aux rues North Peters et Louisa, destinée au rez-de-chaussée de façon à servir de magasin avec vestibule et escalier, quatre chambres et vestibule à l'étage supérieur, bâtisse en briques à un étage avec une cuisine et un cabinet au rez de chaussée et deux chambres à l'étage supérieur, trois citernes, 2 en bois et 1 en fer, lieux d'aisance, etc.

2° Une portion de terre en cette ville, îlet 1057, compris entre les rues Union, Genie, François et Liberté, mesurant environ 150 pieds de face à la rue Union et environ 127 pieds de profondeur et face à la rue Genie.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la partie de crédit [illegible] garantie par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété avec toutes les autres clauses usuelles de garantie.

Acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire public, aux frais des acquéreurs.
6 déc—6 13 20 27—jan 3 10

E. CURTIS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double dans le Quatrième District.

Succession de R. J. Christian.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 40 485

PAR E. CURTIS & CIE, encanteurs—Bureau, 201 rue du Canal.—MERCREDI 17 janvier 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 5 Déc. 1893, et dans la susdite succession [illegible] la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans l'ancien faubourg Livaudais Quatrième district de cette ville, désigné par le No 12, dans l'îlet No 97, qui est borné par les rues Sixième, Septième, Coliseum et Prytanée, d'après un plan dressé par B. Buisson, daté le 5 mars 1832, déposé en l'étude de T. Guyot, notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine, [illegible]

Conditions.—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes pour 1894, paiera l'acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, et déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication. Le plan est à la Bourse.
13 déc—13 20—janv 3 10 14 17

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une plantation de valeur dans le district de Barataria, paroisse de Jefferson.

A. J. Vick vs Louis Volz.

Vingt-unième Cour de District Judiciaire Paroisse de Jefferson, Dossier No 144.

Vente au comptant. Pour un partage.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, 31 janvier 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un jugement de l'Hon. Emile Rost, juge de la Vingt-unième Cour de District Judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en cet Etat, le dit jugement rendu le 6me jour de décembre 1893 et signé le 22me jour de décembre 1893, dans l'affaire de A. J. Vick vs Louis Volz, Dossier No 144 de la dite cour, pour opérer un partage, à l'encan, il sera vendu—

1° **Une certaine plantation**, ensemble avec tous les bâtisses, machines et améliorations qui s'y trouvent, située dans le District de Barataria, paroisse de Jefferson, en cet Etat, à environ 20 milles de la Nouvelle Orléans, et mesurant environ 200 arpents de façade sur le Bayou Barataria, sur une profondeur ordinaire de 40 arpents plus ou moins, bornée d'un côté par le Bayou Chataigne, et de l'autre par un morceau de terre appartenant anciennement à MM. Louis et Michel Commagere.

2° **Un certain terrain** contigu au morceau de terre ci-dessus décrit sur le côté inférieur, et mesurant cent arpents plus ou moins sur le Bayou Barataria sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, borné d'un côté par le morceau de terre, et de l'autre par le Bayou Anse Vier.

3° **Un autre certain morceau de terre** connu sous le nom de "Ile Bonne", situé dans le dit district de Barataria et en face du morceau de terre ci-dessus en premier lieu, mesurant plus ou moins, 35 arpents de façade sur le Bayou Barataria, avec une profondeur s'étendant presque jusqu'au "Lac Ouacha" borné d'un côté par le Bayou Dauphin, et de l'autre par le Bayou Villars.

4° **Un autre morceau ou portion de terre** situé dans le dit district de Barataria, mesurant un demi arpent de façade sur le dit Bayou Barataria, borné d'un côté par les terres de Terre ce Drouet, et de l'autre côté par celles de J. B. Daucetive.

Les quatre dits morceaux de terre mesurent en moyenne environ douze mille (12,000) arpents, plus ou moins, et seront vendus ensemble en bloc.

Conditions—Comptant en passant les titres; 10 0/0 payables comptant sur les lieux, au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Octave Morel notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 déc—27 31—jan 7 14 21 28 au 31

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de ROBERT MOUAT.

No 37,943.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 17 janvier 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune en vertu de et conformément au jugement rendu et signé le 4 décembre 1893, par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété de beaucoup de valeur ci-après, à savoir—

1° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 158, borné par les rues **Mandeville, Bourgogne, Espagne et Dauphine.** Le dit lot est désigné par le numéro un, et mesure en mesure américaine, 22 pieds 11 pouces de face à la rue **Mandeville** sur 71 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par L. Surgi, voyer, daté le 8 avril 1847, et déposé au bureau de Edward Barnett, ex notaire en cette ville, d'après le plan No 103.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages, ayant deux chambres au premier étage, deux chambres et un cabinet au second étage entrées sur le côté, corridor, une bâtisse pour cuisine à un étage ayant deux chambres, deux citernes, lieux d'aisance etc., connue par le numéro municipal 101 rue **Mandeville.**

Acquis par ledit défunt par achat de Jean Baptiste Sauvinet, d'après un acte passé pardevant Edward Barnett, notaire, le 15 mai 1847, enregistré au bureau des aliénations dans le livre 42 folio 595.

2° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 166, borné par les rues **Villeré, Ste-Anne, Marais et Dumaine**, désigné par le numéro deux, et mesurant en mesure américaine 30 pieds de face à la rue **Villeré** sur 63 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles, contigu sur le côté le plus rapproché de la rue **Ste-Anne**, le côté du fond du lot numéro un, d'après le plan dressé par J. N. de Pouilly daté le 27 novembre 1847, et déposé au bureau de P. E. Laresche, d'après le plan numéro six livre de plans L.

Les améliorations comprennent un très élégant double corps de logis à un étage et attic recouvert en ardoises, ayant trois chambres et escalier conduisant à chaque côté, au rez-de-chaussée, et une chambre de chaque côté dans l'attic, hydrante, citernes et lieux d'aisance de chaque côté, connu par les numéros municipaux Nos 166 et 166 1/2 rue **Villeré.**

Acquis par le dit défunt par achat de Marie Josefa Macias veuve de Ramon Otero, d'après un acte passé pardevant P. E. Laresche notaire, le 23 novembre 1847, et enregistré au bureau des aliénations de cette ville dans le livre 44, folio 230.

3° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 91, borné par le **Felicity Road**, les rues **St-Thomas et St-James.** Le dit lot est désigné par le numéro un et mesure en mesure américaine, 34 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue **St-Thomas**, sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles d'après le plan dressé par Adolph Kiem, le 8 mai 1849, et déposé comme plan No 34, au bureau de J. R. Beard, notaire.

Une moitié de l'allée désignée sur le dit plan comme courant entre la maison sur le lot numéro un et la maison sur le lot adjacent étant comprise dans la mesure ci-dessus, et la dite allée 3 pieds de large, est commune aux lots numéros un et deux.

Les améliorations comprennent un très élégant double corps de logis recouvert en ardoises, ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie au fond; aussi une cuisine à un étage recouvert en ardoises dans le fond, avec quatre chambres, quatre citernes, lieux d'aisances, etc., connu par les numéros municipaux Nos 286 et 288 rue **St Thomas.**

Acquis par le dit défunt par achat de Gacinto [illegible] d'après un acte pardevant J. R. Beard notaire le 13 mai 1849, enregistré au bureau des aliénations de cette ville dans le livre [illegible] folio 643.

4° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, îlet No 53, borné par les rues **Perdido, Gravier, Liberté et Franklin.** Le dit lot désigné par la lettre B et mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue **Liberté**, sur 127 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles d'après un plan déposé au bureau de Alphonse Barnett notaire.

Les améliorations comprennent un double corps de logis recouvert en ardoises, ayant six chambres, deux cabinets et galerie au fond, aussi une cuisine au fond, à deux étages recouvert en ardoises ayant quatre chambres, water works, connu par les Nos 111 et 113 rue **South Liberty.**

Acquis par le dit défunt par achat de F. M. Lourie et G. Van Duin, d'après un acte pardevant Alphonse Barnett, notaire, le 17 janvier 1853, enregistré au bureau des aliénations dans le livre 59, folio 306.

5° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 163, borné par les rues **St-Philippe, Claiborne, Robertson et Ursulines.** Le dit lot est désigné par le numéro [illegible] et mesure en mesure américaine 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue **St-Philippe**, sur 112 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur et face à la rue **Robertson**, d'après un plan dressé par [illegible]

Les améliorations comprennent une spacieuse bâtisse à double corps de logis à un étage avec attic, recouvert en ardoises, ayant quatre chambres et cabinets à chaque côté, connu comme les numéros municipaux 227 et 227 1/2 rue **St-Philippe**, et formant l'encoignure des rues **Robertson et St-Philippe.**

Une moitié indivise acquise par le dit défunt par achat de François Mauriès [illegible] Alexandre Bienvenu, notaire le 30 juin 1855, enregistré au Bureau des Aliénations dans le livre 71 folio 133. L'autre moitié indivise acquise par le dit défunt par achat des héritiers de G. H. Théard, d'après un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire, le 30 juin 1858, enregistré au Bureau des Aliénations dans le livre 71, folio 664.

6° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 12, borné par les rues **North Peters, Hôpital, Ursulines et Gallatin.** Le dit lot est désigné par le numéro six et mesure en mesure américaine, 25 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue **North Peters** sur 79 pieds 1 pouce et 1 ligne de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue **Hôpital**, et 75 pieds, 5 pouces et 3 lignes sur la rue **Gallatin**, d'après un plan dressé par H. Pilié, daté le 12 mai 1830 et déposé au bureau de A. Beaudouin, notaire.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages recouvert en ardoises, actuellement occupé par le "Simon House" et connu par le numéro municipal 6 rue **North Peters**, et No — rue **Gallatin.**

Acquis par le dit défunt par achat de Aaron Stephens, d'après un acte passé pardevant Edward Barnett notaire, le 5 janvier 1861, enregistré dans le bureau des aliénations dans le livre 83, folio 497.

7° **Un certain terrain** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet No 206 borné par les rues **Claiborne, St-Philippe, D'Orbigny et Ursulines.** Le dit terrain est désigné par le numéro quatre et mesure 31 pieds 9 pouces de façade rue **Claiborne** sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, selon un plan dressé par L. Surgi déposé en l'étude de E Barnett, comme plan No 101.

Les améliorations consistent en une maison très élégante à un étage, couverte en ardoises, à deux corps de logis, ayant cinq chambres de chaque côté, bâtisse de dépendances ayant une chambre de chaque côté, citerne, etc. et portant les Nos municipaux 219 et 219 1/2 rue **Nord Claiborne.**

Acquise par le défunt par achat de la succession de Mathilda Lefargue, ainsi qu'il appert d'un acte passé pardevant E. A. Peyroux, notaire le 28 mai 1878 enregistré au bureau des transferts, livre 109, folio 335.

8° **Un certain terrain**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet No 176, borné par les rues **Villeré, Ursulines, Robertson et Bayou Road**; ledit terrain mesurant 30 pieds de façade rue Villeré, 31 pieds 9 pouces sur une ligne oblique dans le fond, sur 81 pieds 1 pouce sur la ligne du côté de la rue des **Ursulines**, et 75 pieds 7 pouces de l'autre côté.

Les améliorations consistent en un joli cottage élevé de terre, couvert en ardoises, ayant cinq chambres, deux citernes, lieux d'aisances, parterre, entrée pour voiture, corridor, etc., portant le numéro municipal 251 rue **Robertson.**

Acquis par ledit défunt par achat, de la succession de John R. Clay, par acte passé pardevant Alcée J. Villeré notaire, le 4 novembre 1879, enregistré au bureau des transferts de cette ville, dans le livre 111, folio 941.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste, s'il y en a, à un ou à un et deux ans de crédit, à leur choix, en des billets portant huit pour cent d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, billets divisés en coupons et garantie, ensemble avec les honoraires des avocats plus loin pourvus, garantis par le privilège du vendeur et hypothèque spéciale; les acquéreurs faisant assurer les propriétés vendues contre l'incendie et transféreront les polices aux légataires ou vendeurs, et paieront cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant des billets en cas de litige pour le recouvrement des dits billets. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur leurs enchères, entre les mains des encanteurs pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
13 déc—13 20 27—jan 3 10 17

PAR FOURTON & FISCHER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS DE VILLE.

Certificats d'Ecole de la Ville de la Nouvelle-Orléans.

WARRANTS D'ETAT.

Certificats de la Police Métropolitaine.

EFFETS MOBILIERS.

Succession de Samuel Browne.

No 39,885.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D.

PAR FOURTON & FISCHER—H. C. Fourton, encanteur—Bureau No 19 rue Carondelet—MERCREDI, 10 janvier 1894, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 19 décembre 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Samuel Browne, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

1° **Un** Bon de la ville de la Nouvelle-Orléans de $1,000 (7 pour cent d'intérêt, vieux).
2° **Huit** Bons de la ville de la Nouvelle Orléans (6 pour cent d'intérêt, prolongé), de $1,000 chacun.
3° **Quinze** Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans (6 pour cent d'intérêt, prolongé), de $50 chacun.
4° **Certificats d'école** de la Nouvelle Orléans pour le montant de $5,868.27.
5° **Warrants d'Etat**, certificats d'école pour le montant de $2,219.17.
Certificats de Police Métropolitaine, pour le montant de $[illegible]3.97.

Et le même jour, à 10 heures du matin, au No 49 rue Royale:
Un lot de meubles et autres articles.
24 déc—24 27 31—janv 3 7 10